

Déclaration de politique sociale

Au soir des élections du 14 octobre 2018, la majorité CDH-PS sortante bénéficiait d'une large représentation forte de 18 sièges sur 25 lui permettant de poursuivre son action au cours de cette nouvelle mandature.

Le Conseil de l'Action sociale est constitué sur base de la clé de répartition du Conseil communal. Il est composé de 11 membres dont 8 forment la majorité CDH-PS.

Comme cela a été exprimé dans la Déclaration de politique communale, nous nous engageons également dans la pratique de la politique de la main tendue vis-à-vis de la minorité pour peu que les débats soient constructifs.

La Déclaration de politique sociale est un fait nouveau. Généralement, celle-ci s'inscrivait dans le cadre de la Déclaration de politique générale communale. Cette Déclaration est le reflet des intentions que nous souhaitons développer au cours de cette législature, voire peut-être même au-delà de celle-ci pour la concrétisation de certains projets de plus grande envergure.

Notre Déclaration est aussi et surtout construite sur base des réflexions des équipes de terrain tant dans le secteur social, que pour le Quartier Libert comme il convient mieux de l'appeler étant donné le développement de ce quartier (Maison de repos, résidence-services, Clos des Peupliers).

Comme pour la Déclaration de politique générale, la Déclaration de politique sociale n'est pas figée. Elle évoluera très probablement au cours de ces 6 années, notamment au gré des politiques menées dans les autres niveaux de pouvoir, mais aussi tenant compte de l'évolution perpétuelle des besoins de notre société.

Bien que le C.P.A.S. soit le pivot des politiques sociales au niveau local, comme le rappelle la Fédération des CPAS dans son Mémoire Régional 2019, nous sommes bien conscients qu'il n'en a pas pour autant l'exclusivité et nous ne cherchons pas à ce qu'il en soit autrement.

En tant qu'acteur privilégié de l'action sociale, nous souhaitons cependant pouvoir être concertés sur les matières traitant du social afin d'y apporter une expertise plus large et voir dans quelle mesure nous pourrions intégrer le projet au mieux et ainsi en faire profiter les personnes les plus nécessiteuses.

Au niveau de la Ville, le Plan de cohésion sociale (PCS) est un élément moteur pour développer bon nombre de projets à caractère social. Nous sommes certains que nous pourrions faire de l'excellent travail ensemble. En collaboration avec le PCS également, nous veillerons à développer plus encore nos relations avec les éducateurs de rue qui sont un relai de terrain important.

De nombreuses associations traitent du social sur le territoire de notre commune et sont le fruit d'une parfaite collaboration également avec les services du CPAS (Le Restos du Cœur, la Croix Rouge, l'épicerie sociale, La Régie de quartier,...).

En matière de collaborations, citons encore la collaboration avec des associations « Chapitre XII » (Famenne Energie, Intégra+...). Ici aussi nous comptons nous investir pour développer avec d'autres partenaires de nouveaux projets. Ces collaborations sont importantes car elles permettent également d'avoir une vision plus large que celle limitée à notre territoire communal, de l'étendue de la pauvreté dans notre arrondissement. Elles permettent également la mise en commun d'idées ce qui est toujours plus enrichissant.

En outre, nous sommes ouverts à toutes nouvelles formes de collaboration avec les associations locales, les autorités publiques supra-locales et autres initiatives visant à lutter contre la pauvreté.

Les synergies développées entre les services de la Ville et ceux du CPAS dans l'intérêt de l'économie générale constituent une autre forme de collaboration importante. La Ville de Marche a été précurseur en la matière et a déjà depuis un certain temps dégagé des synergies importantes dans les domaines suivants : Ressources humaines communes; Direction financière ; structure faîtière juridique; participation à certains marchés publics conjoints; support technique et informatique conjoints ; service de maintenance commun ; mobilité interne des agents ; sans oublier l'importance du rapprochement géographique qui permet le contact direct entre agents de la Ville et du CPAS, par le rapprochement des bureaux du CPAS contigus à l'Hôtel de Ville.

Ce sont des axes importants qui ont été mis en convergence jusqu'à présent. Dans le même ordre d'idée un rapprochement avec le service communication de la Ville sera étudié. Plus généralement, toute collaboration permettant de générer des économies substantielles, sans atteinte au bon fonctionnement des services et dans le respect du travail et de l'autonomie de chacun, sera étudiée avec le plus grand intérêt.

Axe Personnes âgées/Poursuite du développement du Quartier Libert

Le Quartier Libert est un véritable havre de paix pour nos aînés, idéalement situé au Centre-Ville à deux pas des commerces, mais aussi de la bibliothèque, de la piscine et d'autres activités sportives et culturelles disponibles à proximité.

Nous y proposons une offre en logements et hébergement assez diversifiée.

Les bungalows permettent à des couples de pouvoir bénéficier d'une petite maison de plein pied idéalement située, à prix raisonnable et qui ne demande pas trop d'entretien. Ce type de logement convient idéalement pour les personnes qui peuvent encore vivre en autonomie.

Plus récemment, une résidence-services (Résidence Joseph MARTHOZ) a été implantée dans le Quartier Libert. Ce type de logement convient pour les personnes en semi autonomie. C'est-à-dire que les personnes vivent en autonomie mais disposent de services spécifiques, en ce compris l'assistance médicale, émanant de la maison de repos.

Enfin, la maison de repos, convient pour les personnes seules ou en couple, autonomes ou pas. On constate néanmoins une recrudescence de cas de plus en plus lourds à prendre en charge, c'est-à-dire des résidents qui ne sont plus du tout autonomes. Les maisons de repos migrent progressivement vers ce profil de résidents. On entre en maison de repos le plus tard possible et généralement lorsqu'on ne sait plus s'assumer seul.

A Marche-en-Famenne, la diversité du logement et des services proposés permet de rencontrer les attentes de nos aînés.

Aujourd'hui, d'autres challenges importants nous attendent. D'une part, poser une analyse sur les services existants et voir ceux dont il serait nécessaire d'étendre l'offre et, d'autre part, analyser les possibilités d'étendre l'offre à de nouvelles politiques de prise en charge en concordance avec les besoins de nos citoyens.

1. La Maison de repos et de soins

La personne désorientée

On constate que le nombre de personnes désorientées est en constante augmentation. Ces personnes nécessitent une prise en charge spécifique, adaptée, dans un milieu sécurisé. L'espace « Cocon » a été créé à cet effet et dispose à ce jour de 15 lits.

L'espace « Cocon » rencontre la plus grande satisfaction des résidents, de leur famille et du personnel qui les accompagne.

Cet espace est toutefois insuffisant. D'autres résidents pourraient prétendre à cet encadrement à la fois sécurisé et autonome, mais occupent actuellement des lits « traditionnels », faute de place, et nécessitent une attention très importante de la part du personnel.

Face à ce constat et au nombre de demandes qui affluent, nous proposons de réfléchir à l'ouverture dans les meilleurs délais d'un second espace sécurisé, à l'image du premier.

Cette décision n'aurait aucune incidence sur le nombre de lits de la MRSL. Les lits qui seront occupés en espace sécurisé, ne le seront plus en occupation traditionnelle. Notons que bien qu'un encadrement renforcé soit mis en place et préconisé par l'AVIQ, il n'y a pas de financement spécifique pour l'occupation de ces lits.

Outre la reconversion de ces lits, nous souhaitons pouvoir renforcer l'accompagnement de la personne désorientée et des familles au sein de la MRS Libert et cela via la poursuite des formations et collaborations suivantes :

- Formations continuées et renforcées du personnel plus spécifiquement encore au sein de l'aile sécurisée dite le « Cocon » ;
- Développement et pérennisation du poste de psychologue au sein de la MRS Libert ;

La prise en charge des personnes désorientées nécessite également de leur réserver des espaces spécifiques de détente. Dans cet état d'esprit, nous proposons la création de deux « coins salon » de jour pour améliorer l'accompagnement en journée de ces personnes qui ne peuvent malheureusement trouver de places dans l'aile sécurisée actuelle ou qui ont dû être réorientées vers une autre aile de la MRS.

Pour parfaire l'offre d'accompagnement de la MRS, nous proposons de poursuivre et de renforcer les collaborations avec des associations externes actives dans le domaine :

- Renforcement de la collaboration de la MRS Libert dans le projet « Ville amie démente » ;
- Création, en partenariat avec la ligue Alzheimer « de café Alzheimer » au sein de la MRS Libert ;

Bien être alimentaire

D'un point de vue des repas, nombreux sont celles et ceux qui attendent avec intérêt l'heure du repas. Nous proposons de mener une réflexion globale sur l'aménagement de la salle du restaurant de sorte à ce que nos résidents puissent bénéficier d'un environnement agréable et d'une atmosphère encore plus favorable lors des repas. Cela passera par divers petits travaux d'aménagement ou de réaménagement.

Même si l'essentiel ne réside pas dans les labels, il est toujours très encourageant de se voir récompenser pour son travail. Dès lors nous tenterons d'obtenir le label « smiley » établi par l'AFSCA.

Nous tenterons également d'obtenir le Label régional « Qualité Alimentation-Nutrition » et nous adhérons à la Charte qualité approuvée par le Plan Wallon Nutrition Santé et bien-être des Aînés (PWNS-be-A).

Un autre élément important dans le cadre du bien-être des personnes âgées à ne pas négliger est la dénutrition. Nous mettons tout en œuvre pour lutter contre cette problématique et, pour ce faire, l'engagement d'une diététicienne vient d'être réalisé en tout début de mandature.

Le bien-être au travail

Nous serons vigilants au bien-être de notre personnel c'est une priorité. La charge de travail est toujours plus pénible car liée à de plus en plus de cas lourds. Notre institution est pourtant déjà au-delà des normes exigées en la matière.

Néanmoins, des évaluations régulières de la charge de travail seront réalisées et si nécessaire nous n'hésiterons pas à renforcer les équipes, voire de manière ponctuelle, pour absorber une charge de travail qui serait plus importante par exemple en raison d'une épidémie.

Projet de vie.

En 2016, faisant suite à la réévaluation de l'analyse des risques psycho-sociaux, le Conseil de l'action sociale a marqué sa volonté de donner la parole au personnel, notamment au travers de groupes de parole encadrés par une psycho-coach.

L'objectif global de l'intervention était d'offrir un accompagnement à l'équipe de Direction de la MRSL et au personnel, en vue de fédérer davantage les équipes, leur apprendre à se soutenir, à dialoguer professionnellement et à gérer les événements de manière rationnelle.

L'objectif final était d'aboutir à la réalisation d'un projet de vie cohérent pour l'établissement, intégrant au maximum les attentes légitimes de l'ensemble du personnel et des résidents.

Le projet de vie institutionnel est une obligation imposée par la Région wallonne. Le projet de vie doit décrire comment la Maison de Repos répond aux besoins des résidents et leur assure un bien-être optimal ainsi que le maintien de leur autonomie.

Il comprend notamment :

- ✓ **l'accueil des résidents ;**
- ✓ **le séjour ;**
- ✓ **l'organisation des soins et des services d'hôtellerie ;**
- ✓ **l'organisation du travail en équipe dans un esprit interdisciplinaire et de formation permanente ;**
- ✓ **la participation des résidents...**

Bien au-delà d'une obligation légale, le projet de vie de la MRSL se veut être un projet fédérateur et partagé par les résidents, les familles et le personnel de notre établissement.

Le projet de vie est le fruit d'une collaboration constructive, entre membres du personnel, résidents et équipe de direction de l'établissement, durant les 2 premiers trimestres de 2018.

Un fascicule reprenant ce projet de vie à destination des résidents et des familles est en cours de finalisation.

Dans le cadre du projet de vie, nous nous engageons à ce que :

- chaque recrutement et la formation continuée de tout notre personnel s'effectuent en ligne directe avec le projet de vie institutionnel. Il est, en effet, essentiel de partager et de faire évoluer la vision et les valeurs avec tout le corps social.
- le projet de vie soit expliqué aux nouveaux résidents afin qu'ils choisissent d'entrer à la MRS « en connaissance de cause », et en acceptant de s'inscrire dans cette philosophie.
- faire évoluer le projet de vie.

Une Maison de repos où il fait bon vivre

Un projet qui a vu le jour en 2018 et qui est une grande réussite est celui de l'ouverture de la cafétéria « Aux douceurs part'âgées » au sein de la MRS. Elle rencontre un très grand succès auprès des résidents. Il s'agit d'un lieu de rencontre et de partage pour les résidents du Quartier Libert (pas uniquement de la MRS).

Nous proposons de poursuivre le développement de ce projet :

- en pérennisant les équipes bénévoles sans qui rien n'est possible ;
- en aménageant l'espace comptoir au sein de la cafétéria.

Nous souhaitons encore aller plus loin dans l'occupation de cet espace :

- en développant des activités ludiques en partenariat avec les associations locales, en concertation avec les résidents ;
- en mettant en place une boîte à suggestions pour l'ensemble des résidents du Quartier Libert.

Qu'il soit valide ou moins valide, chaque résident doit pouvoir trouver à s'épanouir au travers d'activités appropriées à son état de santé.

Les résidents, avec le soutien du staff de la MRS, doivent pouvoir s'approprier l'organisation de leur milieu de vie et pouvoir exprimer leurs souhaits.

Nous proposons :

- d'organiser une rencontre bisannuelle avec les résidents du Quartier Libert pour favoriser le contact et l'échange.

6 lits en attente

Actuellement, la Maison de repos est sur liste d'attente pour obtenir l'agrément de 6 chambres érigées lors des travaux d'extension de la Maison de repos. La Région wallonne ne donne pas d'espoir de l'obtenir à court terme. Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour trouver d'autres solutions. Plusieurs pistes de réflexion sont en cours.

L'une d'elle est le recours à une société « chasseur de lits » qui a été consultée avec l'objectif de trouver des lits agréés à vendre. En effet, le rachat de lits bénéficiant d'un financement, le rachat auprès d'autres structures (publiques et privées) est autorisé.

Etudes sur les besoins futurs pour la prise en charge et l'hébergement de nos aînés.

Si l'entrée de plus en plus tardive de nos aînés en maison de repos se confirme, de moins en moins de personnes valides feront partie des pensionnaires.

Nous constatons qu'aujourd'hui, tout est mis en place pour que les personnes âgées puissent rester le plus tard possible dans leur logement. L'utilisation des nouvelles technologies (développement de l'e-médecine) dans les mois et années à venir permettra de garantir encore plus un maintien au domicile.

Pour les personnes plus valides, d'autres types d'hébergements existent en semi-autonomie et sont généralement préférés. C'est notamment le cas des résidences-services.

Les offres en matière d'hébergement ou d'accueil de jour étant de plus en plus diversifiées pour correspondre au mieux aux attentes et besoins de la population, nous effectuerons une évaluation des services existants afin de les pérenniser voire de les développer.

Nous souhaitons réfléchir à une plus grande diversité encore de l'offre dans la prise en charge de la personne âgée et réfléchir aux différentes alternatives possibles permettant de répondre aux attentes des Marchois et de leur famille.

Une étude globale est déjà en cours de réalisation concernant l'ouverture de nouveaux services spécifiques au sein de la MRS Libert.

La Ville de Marche et le CPAS souhaitent nourrir une réflexion permettant d'utiliser le site du Quartier Libert pour conforter et affirmer leurs stratégies et leurs engagements auprès des aînés.

A ce stade, l'étude en cours a pour objectif une utilisation rationnelle des espaces, tenant compte des besoins en infrastructures mais aussi et surtout des espaces de vie extérieurs (espace de détente verdoyant, plaine de jeux, jardins partagés...) favorisant prioritairement le bien-être de l'ensemble des résidents du Quartier Libert et répondant à leurs attentes.

Ce projet devra prioritairement intégrer les enjeux suivants :

- ✓ Le caractère innovant du projet ;
- ✓ L'enjeu énergétique ;
- ✓ La mixité fonctionnelle et intergénérationnelle ;
- ✓ La mobilité ;
- ✓ La faisabilité économique.

Cette implantation future pourrait voir le jour à l'arrière de la MRSL, dans l'actuel bois qui nous sépare du Centre culturel et sportif, dont nous sommes propriétaire.

Bien entendu, nous laissons libre cours à la réflexion menée par la société qui a été mandatée pour nous faire des propositions. Cependant, nous ne pouvons nier 2 types de prises en charge qui nous semblent d'emblée opportunes et dont on sait déjà que notre région souffre d'un réel besoin :

1) Le court séjour :

Pour la première réflexion, notre proximité avec l'hôpital de Marche et le fait que bon nombre d'opérations sont et seront réalisées à l'avenir en hospitalisation de jour nécessitera la prise en charge de personnes (âgées) pour des périodes de courts séjours le temps d'une brève revalidation ou remise en forme avant le retour au domicile.

L'hôpital de jour est déjà une réalité depuis quelques années à l'hôpital de Marche. Une augmentation du nombre d'interventions en hospitalisation de jour y est d'ores et déjà prévue.

2) La personne handicapée vieillissante

Notre seconde réflexion porte sur l'hébergement de la personne handicapée vieillissante.

Avec l'augmentation générale de l'espérance de vie, l'hébergement de la personne handicapée vieillissante constitue un véritable défi à relever rapidement. En effet, bon nombre de structures d'accueil pour personnes handicapées adultes sont dans l'impossibilité de continuer l'accueil de personnes handicapées vieillissantes qui sont alors redirigées vers des structures classiques pour personnes âgées (Maison de repos et de soins). Toutefois, ces personnes ont besoin d'un accompagnement bien spécifique et la cohabitation avec les autres résidents n'est pas toujours aisée. La MRSL, qui héberge déjà cinq personnes âgées en situation de handicap mental, est actuellement suivie par l'AVIQ en tant que projet pilote pour l'accompagnement de ces personnes. La demande est réellement présente et les solutions actuelles sont minimales.

Toutefois, nous devons garantir l'épanouissement et le bien-être de chacun des résidents accueillis. C'est pourquoi une réflexion spécifique doit être menée sur l'hébergement des personnes handicapées vieillissantes pour leur garantir un accompagnement et une prise en charge adéquate. Cette réflexion, nous la mènerons prioritairement avec le partenaire privilégié qu'est l'ASBL Andage implantée sur notre commune depuis de nombreuses années.

2. Le centre de Soins de Jour :

Le nombre de places actuellement autorisées est de 15.

Ce type de services fait son chemin et rencontre un succès croissant.

La demande est bien présente.

L'espace accueillant actuellement le centre de soins de jour ne pourrait accueillir plus de personnes.

Dès lors, la réflexion de l'extension du Centre de soins de jour est à mener dans le cadre du futur projet d'agrandissement.

Dans l'immédiat, nous souhaitons pérenniser le service de transport de personnes âgées et l'adapter à la prise en charge de personnes à mobilité réduite ou collaborer avec des services existants en matière de transport de personnes à mobilité réduite.

3. La Résidence-Services « Joseph Marthoz » :

La résidence-services rencontre un grand succès.

Cette première année de fonctionnement nous permet d'avoir un premier recul et de faire certaines analyses.

Le taux d'occupation est de 100% et le nombre de demandes devrait aller croissant.

Nous veillerons prioritairement à une occupation maximale.

Si le nombre de demandes explosait, une réflexion sur une augmentation du nombre de résidences pourrait être envisagée.

L'objectif prioritaire est la tenue d'une liste d'attente de sorte à pouvoir proposer une résidence dès que l'on sait qu'elle va se libérer (pour éviter les vides locatifs et sans pour autant brusquer le résident sortant).

Nous serons à l'écoute des demandes exprimées par les résidents du Quartier Libert et nous tenterons tant que faire se peut, d'y répondre.

Comme nous l'avons déjà abordé dans le paragraphe relatif à l'aménagement de la cafétéria, nous réfléchissons, avec la collaboration des résidents et du personnel encadrant, à la création d'animations favorisant le lien entre tous les résidents du Quartier Libert.

Nous veillerons à pérenniser les activités déjà en place telles que le Carrefour des générations, le marché de Noël,...et nous ferons en sorte d'en développer d'autres.

4. Le « Clos des Peupliers »

En ce qui concerne plus particulièrement le site « Clos des peupliers » et les 15 bungalows qui le composent, une étude technique et énergétique approfondie sera commandée au plus vite afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des travaux à réaliser et des moyens à y affecter pour assurer leur réalisation.

Axe humain

La violence conjugale

Ces dernières années, la Ville et le CPAS de Marche-en-Famenne ont collaboré à plusieurs campagnes du ruban blanc, organisées en collaboration avec le Service Egalité des chances de la Province de Luxembourg.

Des initiatives concrètes ont pu être déployées sur le terrain pour tenter de mieux répondre aux situations de violences conjugales. Cependant, malgré ces évolutions, il reste encore du chemin à parcourir pour pouvoir parler d'une véritable prise en charge, c'est-à-dire un hébergement digne de ce nom avec un soutien psychologique et une structure d'accueil et d'accompagnement permettant à ces victimes de se sentir soutenues.

La Région wallonne, suite au constat accablant du nombre sans cesse croissant de faits de violences conjugales, a décidé de lancer les « *cellules violences* » et de mobiliser les CPAS en leur demandant de désigner dans leur équipe une personne ou un ensemble de personnes référentes en la matière. L'objectif est ainsi d'encourager les travailleurs sociaux de première ligne en leur donnant une formation adéquate afin de les aider à détecter au mieux les situations de violences conjugales et pouvoir orienter correctement les victimes vers des services adaptés.

Nous proposons de réfléchir au développement d'une structure d'accueil agréée pour femmes en situation difficile, accompagnée ou pas d'enfants (de type « Maison du pain » à Virton ou « l'Archée » à Libramont). Nous rechercherons toutes les pistes de financement possibles nous permettant de pouvoir faire aboutir ce projet ambitieux, encore manquant dans notre commune et plus globalement dans le secteur nord-Luxembourg.

Un enfant = un enfant

Nous aurons également une attention particulière sur les familles et plus particulièrement la place des enfants au sein de ces familles. Nous souhaitons mettre en place des actions en collaboration avec d'autres acteurs de terrain (maison des jeunes, AMO, etc) ou par le biais de soutien d'autres niveaux de pouvoir, permettant de réduire la fracture sociale entre les enfants. Nous devons veiller avec le

service social, à ce que les enfants issus des familles précarisées puissent recevoir toute l'aide nécessaire à leur épanouissement (suivi scolaire, remédiation, pratique d'un sport, accès à la culture etc). La pauvreté à laquelle ces enfants sont confrontés ne doit pas être un frein à leur évolution sociale et nous devons mettre tout en œuvre pour leur garantir un avenir meilleur.

Demandeurs d'asile

Les exodes massifs que nous connaissons ces dernières années nous rappellent les heures noires que nos grands-parents et arrière-grands-parents ont subies à l'époque et dans des conditions tout aussi dantesques pour tenter de fuir la guerre et mettre leur famille à l'abri. Aujourd'hui, le devoir de mémoire est un incontournable pour ne pas que l'histoire se répète. Le devoir de mémoire c'est aussi des gestes, des attitudes, des comportements à avoir vis-à-vis de celles et ceux qui vivent la guerre au quotidien. Nous poursuivons donc la politique d'accueil menée actuellement concernant l'immigration en collaboration avec Fédasil. Nous maintiendrons tant que nécessaire, des structures ILA (Initiative Locale d'Accueil) pour l'accueil des personnes réfugiées.

Les sans-abris

Marche-en-Famenne ne recense pas sur son territoire de personne sans abris. Nous poursuivons donc à prendre en charge au cas par cas les personnes sans abri de passage dans notre commune et trouverons des solutions d'hébergement avec l'aide de partenaires si cela s'avérait nécessaire, par exemple en raison de conditions climatiques difficiles.

Axe accompagnement social

Service social et accompagnement individuel :

Depuis 2013 et plus particulièrement depuis 2015, date de l'application de la législation « chômage » du Gouvernement fédéral, le nombre de revenus d'intégration a augmenté de près de 40% portant à 280 le nombre de revenus d'intégration à ce jour.

L'objectif est de faire face à l'augmentation du nombre de Revenus d'Intégration en développant le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) et en mettant en place des actions concrètes d'accompagnement dans les démarches de base, par l'insertion sociale dans un premier temps et ensuite en tentant de déboucher sur une insertion socio-professionnelle de qualité.

Le PIIS est un parcours individualisé d'intégration sociale qui fonctionne sur base d'une convention entre le CPAS et le bénéficiaire, reprenant les engagements de chacun afin de les conduire in fine à cette intégration sociale.

Nous souhaitons profiter du développement du PIIS pour renouer plus activement avec le terrain. Les nombreuses missions dévolues aux CPAS au cours de ces dernières années ont éloigné peu à peu nos travailleurs sociaux du terrain pour se consacrer à d'autres tâches souvent trop administratives même si nécessaires. L'approche et un contact dans le milieu de vie du bénéficiaire sont intéressants et nécessaires, avec éventuellement l'entourage du bénéficiaire. Cela permet à nos services d'avoir une vue d'ensemble de la situation des personnes ce qui permet in fine d'apporter un soutien encore plus adéquat et d'anticiper certaines problématiques.

La création de la fonction « d'accompagnateur social » sera dès lors le premier objectif de la mandature (elle est déjà créée).

Volonté de développer cet aspect de proximité avec la personne suivie par le biais d'un accompagnement adapté à chaque situation, davantage dans son milieu de vie.

La mission principale de l'accompagnateur social consiste à amener un soutien éducatif et un accompagnement complémentaire dans l'aide apportée aux bénéficiaires du Centre. Il ne s'agit pas d'assurer des missions générales dévolues au service social mais bien d'apporter une plus-value à ce travail. Ses missions doivent se réaliser en étroite collaboration avec le service social interne mais aussi avec tous les partenaires locaux en fonction des problématiques rencontrées.

Cette nouvelle mission se développera au fur et à mesure de l'expérience de terrain et des besoins. Elle sera évaluée annuellement. Si cette méthode de travail rencontre les attentes tant des travailleurs sociaux que des bénéficiaires, nous étudierons la possibilité d'étendre ce service.

Contraints de faire des choix, nous travaillerons prioritairement dans un premier temps sur l'approche de la famille, et plus particulièrement les familles monoparentales. Nous accorderons une attention particulière à la situation des enfants au sein des familles précarisées par un accompagnement social plus accru. En outre, nous étudierons la possibilité de développer des projets en lien avec le subsidé pauvreté infantile du Ministère de l'intégration sociale.

Toujours dans le cadre du bien-être des familles, nous poursuivons le projet « *Le coin des petits et de leurs parents* », mené en collaboration avec l'ONE et le service les « Coccinelles » de la Ville de Marche, afin d'assurer aux jeunes mamans, aux jeunes parents, une aide aux gestes du quotidien avec bébé (repas équilibrés, hygiène, etc...). Actuellement ce service est essentiellement destiné aux parents qui le souhaitent, dont les enfants fréquentent un milieu d'accueil de la Ville ou sont bénéficiaires du CPAS dans l'esprit de mixité. Nous proposons d'élargir le recours à ce service aux associations ou institutions de terrain, acteurs de première ligne, en contact direct avec les familles, ainsi qu'aux milieux d'accueil privés.

Point important également, nous poursuivons l'accès à la culture et à la pratique du sport pour tous. Il est pour nous essentiel que chacun puisse participer sans restriction aux événements culturels. Il en va de même pour la pratique d'un sport pour lequel les frais d'inscription dans un club ou l'achat d'une tenue ne doivent pas constituer un frein.

Aide à la gestion d'un logement :

Nos services rencontrent régulièrement des soucis dans la gestion des logements des bénéficiaires. Nous proposons un soutien aux bénéficiaires dans le cadre de la gestion du logement afin de leur apprendre les bonnes pratiques à avoir.

Nous proposons de travailler davantage sur la question du conseil et du soutien aux locataires pour l'accès et le maintien dans le logement. Assurer les démarches avant et après déménagement pour garantir une transition de qualité, avec un minimum de pertes financières et la création d'un espace de vie agréable. Dans ce cadre, nous privilégierons une collaboration avec l'association chapitre XII Intégra plus (Barvaux) qui dispose d'un service de qualité et d'une expertise en la matière qui pourraient être développés sur la commune de Marche-en-Famenne.

On constate de plus en plus de réticence de la part de propriétaires pour louer leur logement à des personnes allocataires sociaux. Il est nécessaire de tenter de ramener une certaine confiance chez les propriétaires. Un accompagnement des locataires dans la gestion de leur logement et dans le suivi du paiement du loyer et des charges pourrait peut-être permettre de ramener cette confiance.

On constate aujourd'hui que le montant des garanties locatives accordées est souvent insuffisant par rapport aux prix des loyers pratiqués dans notre commune. Nous étudions la possibilité d'augmenter quelque peu le montant des garanties locatives pour correspondre au mieux aux prix du marché locatif privé. Nous devons toutefois trouver un juste équilibre et garder à l'esprit que les bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) ne sauraient payer un loyer dont le montant + charges avoisinerait celui du Revenu d'intégration qui leur est octroyé. Ce serait déjà les placer dans une situation complexe dès le départ. Néanmoins, aujourd'hui, nous pouvons compter sur un parc locatif social conséquent, permettant déjà à beaucoup de ménages précarisés d'y trouver à se loger voire même de pouvoir acquérir un logement.

Nous pouvons compter sur une parfaite collaboration avec l'Agence immobilière sociale, ainsi qu'avec la Famennoise. Nous ne manquerons bien entendu pas de poursuivre le dialogue avec ces 2 institutions.

Le CPAS dispose quant à lui de 4 logements de transit pour personnes isolées ou familles et de 3 logements d'urgence permettant l'accueil de 7 hommes d'une part, de 2 femmes avec enfants d'autre part et d'une famille plus nombreuse pour la 3^{ème} structure. Une évaluation régulière de leur occupation sera réalisée afin de s'assurer de disposer d'un nombre de logements suffisants, correspondant aux besoins réels rencontrés.

Prendre soin de sa santé :

Mener une vie conforme à la dignité humaine passe par le bien-être physique et psychique.

La santé au sens large sera au cœur de nos préoccupations.

Lorsqu'il faut faire des économies, c'est souvent le budget des soins de santé qui est abandonné au détriment d'autres dépenses jugées plus importantes. Or, une bonne santé et une bonne hygiène sont des facteurs essentiels d'intégration sociale.

Il est important de rester vigilant sur cette question, d'aborder le sujet avec les familles et d'intervenir financièrement dans la prise en charge des frais liés aux soins de santé si nécessaire. Il est important de lier à ces notions de santé la question du bien-être, de la valorisation de soi, de l'alimentation et de l'hygiène qui ont directement des conséquences sur la santé.

Dans le même état d'esprit, nous poursuivrons et accentuerons l'accès au sport pour tous. Nous proposerons une collaboration avec les médecins généralistes pour inciter les personnes précarisées à faire du sports et pour les orienter au mieux dans la pratique d'un sport en fonction de leur état de santé (obésité, diabète, cardio...).

Un autre constat qui concerne plus particulièrement les familles précarisées est l'hygiène dentaire qui est très souvent négligée également, cause de nombreux problèmes de santé.

Une mauvaise hygiène de vie est un facteur aggravant de certaines pathologies régulièrement rencontrées dans les familles précarisées. Le diabète, les maladies cardio-vasculaires sont des maladies qui ne préviennent que rarement mais que l'on peut détecter sur base de certains critères (obésité, manque d'activités physiques, « mal bouffe », alcool, tabac, etc. Outre l'importance d'un suivi alimentaire et des bonnes pratiques à adopter en la matière qui sont abordées au cours de divers ateliers, nous avons également un rôle important à jouer en matière d'informations et d'incitation au dépistage de certaines pathologies. C'est notamment le cas pour le dépistage du diabète, des maladies cardio vasculaire, pour le dépistage du mélanome et la problématique de l'exposition au soleil sans protection.

L'obésité est également une problématique que l'on rencontre plus facilement chez les personnes précarisées qui généralement ne se nourrissent pas correctement. Nous aborderons ce sujet au travers d'ateliers culinaires.

Une autre problématique très répandue dans nos régions est celle de la prolifération des tiques et de la maladie de Lyme qui peut en découler. De nombreuses expertises ont démontré toute l'importance de prendre au sérieux ce phénomène. Nous proposons d'informer les familles précarisées sur les dangers que l'on peut rencontrer à nos portes et les comportements à adopter.

En outre, nous serons le relais de toutes informations jugées utiles auprès des personnes rencontrées par nos travailleurs sociaux.

Nos services sont également confrontés à un phénomène en recrudescence, celui de personnes atteintes de troubles mentaux.

Les troubles mentaux peuvent être à l'origine du « décrochage social ». C'est d'ailleurs souvent le cas. Il est essentiel de pouvoir orienter au mieux ces personnes vers une prise en charge adéquate.

Nous renforcerons nos collaborations avec les institutions spécialisées dans ce domaine, notamment *les équipes mobiles 107* adultes et *MATILDA* pour les enfants, regroupant un ensemble de professionnels qui travaillent en réseaux multidisciplinaires dans le but d'offrir des soins en santé mentale adéquats et personnalisés, centrés essentiellement sur le milieu de vie du patient.

Enfin, une autre problématique importante, celle des assuétudes (alcools, drogues...). Il est essentiel de pouvoir détecter les personnes sous emprise pour les orienter elles aussi vers une prise en charge adéquate. Ici aussi, nous renforcerons nos collaborations avec les institutions/associations spécialisées dans ces domaines.

Dans ces deux dernières problématiques, la prise en charge ne peut se faire qu'avec l'accord de la personne, qui assez souvent refuse d'être prise en charge. Nous devons jouer un rôle incitatif en conditionnant certaines aides sociales à l'acceptation par ces personnes d'être prises en charge et suivies jusqu'à ce qu'il y ait une évolution significative de leur situation.

L'Insertion

L'insertion est un des domaines auquel nous comptons accorder une importance plus accrue encore.

Il existe deux formes d'insertion : l'insertion sociale et l'insertion socio-professionnelle.

L'insertion sociale s'organise sous 2 volets différents :

- Un accompagnement spécifique pour les bénéficiaires âgés de 18 à 25 ans qui n'ont pas de projet d'études ou de formation ;
- Un accompagnement plus diversifié pour les personnes de plus de 25 ans, pour lesquels le C.P.A.S. a établi davantage de collaborations avec des partenaires extérieurs. En effet, il est inutile d'entrer en concurrence avec des aides de terrain existantes mais l'accompagnateur social peut aider à coordonner ces aides / orienter le bénéficiaire vers celles-ci.

L'insertion sociale est souvent une étape nécessaire avant l'insertion socio-professionnelle. Chaque personne bénéficiaire du revenu d'intégration et en capacité d'entamer un processus d'insertion, passe par ce service avant de s'investir dans un processus d'insertion socio-professionnelle.

Continuer à travailler d'un point de vue collectif et individuel à l'autonomisation des bénéficiaires par l'intermédiaire d'ateliers divers, permet une reprise de confiance en soi et des aptitudes de gestion de

son quotidien. C'est aussi une manière de ne pas rester inactif et d'être obligé d'assumer sa part du travail dans la prise en charge.

L'insertion socio-professionnelle quant à elle se fait sous deux formes : soit en Article 60 (dans le secteur associatif/public) soit en Article 61 (dans le secteur privé). Ces deux dispositifs permettent de remettre des bénéficiaires du revenu d'intégration à l'emploi jusqu'au moment où ils ouvrent à nouveau le droit aux allocations de chômage. Nous poursuivrons et amplifierons le travail de collaboration avec les associations et les entreprises. Le contact avec les employeurs est important afin de bien comprendre la démarche d'insertion dans laquelle ils s'engagent. De notre côté, il est impératif de pouvoir accorder les moyens nécessaires pour assurer un suivi régulier des personnes en insertion et ce, surtout au début de l'insertion, moment où de nombreuses défections sont constatées.

Près de la moitié de nos bénéficiaires sont des jeunes âgés entre 18 et 25 ans, conséquences directes de l'application de la Loi chômage.

De nos jours, trop de jeunes baissent les bras parce qu'ils pensent ne pas avoir d'avenir alors qu'ils manquent tout simplement d'objectifs !

Dans cette population de 18-25 ans, nous retrouvons une part importante d'étudiants toujours scolarisés. Nous continuerons et insisterons pour accompagner ces jeunes à se former un maximum, y compris pour qu'ils puissent entreprendre des études supérieures. Nous nous engageons à les aider dans leur recherche de financement ou à financer tout ou partie de ces études. Nous collaborerons avec les associations de terrain telles les centres PMS pour établir, si nécessaire, le profil d'études qui correspond le mieux à ces jeunes. Des critères de prises en charge devront être établis pour assurer l'accompagnement d'un maximum de jeunes (ex : plus d'intervention possible si l'étudiant a raté 2 fois consécutivement une année d'études...). Celles et ceux qui n'arriveraient pas au terme de leurs études seront encouragés à trouver du travail. Nous collaborerons ici avec les associations telles que Mirélux pour un accompagnement spécifique du jeune dans sa recherche d'emploi.

Nous estimons qu'il est de notre devoir de donner les mêmes chances à chacun d'avoir un avenir meilleur.

A contrario, on retrouve également de nombreux jeunes, souvent faiblement scolarisés, ou en décrochage complet, sans projet professionnel et avec peu voire pas d'expérience.

C'est principalement cette population de jeunes que nous souhaitons toucher au travers d'un suivi particulier au cas par cas. Il est important de continuer à cibler cette population dans le cadre de la prévention via notre service d'insertion sociale, projet « jeunes ».

Les différentes phases de l'insertion bénéficient d'un soutien du FSE (Fonds Social Européen) obtenu par la collaboration avec l'association Chapitre XII « Intégra + ». Il est primordial de développer davantage encore cette collaboration par de nouveaux projets alliant aspect novateur et besoins des bénéficiaires. Il est nécessaire d'évaluer régulièrement les processus et de les adapter à l'évolution des besoins.

Formations

Dans le secteur des formations, nous poursuivrons activement le travail développé au sein de la Régie des Quartiers. Ces formations s'adressent spécifiquement à des personnes faiblement scolarisées de tout âge. L'objectif est de leur donner une formation leur permettant d'intégrer ensuite le monde du travail.

A ce sujet, nous poursuivons les formations dans le secteur du bâtiment, de la bureautique, des espaces verts et de la vente. Nous poursuivons également les ateliers "remise à niveau" et "communication" qui donnent de bons résultats.

D'autres formations pourront être développées en fonction des besoins et des opportunités.

La Régie de Quartier donne également la possibilité d'effectuer des stages dans différents domaines. C'est une manière intéressante de découvrir le monde du travail et de voir si la voie choisie est bien la bonne avant d'entreprendre une formation dans le domaine par exemple. Au niveau des formations, nous poursuivrons les collaborations existantes avec les acteurs du secteur tels que le FOREM, le Trusquin, le CFP Famenne – Ardenne, etc.

Nous participons également au projet « *Eté solidaire* ». Il s'agit de jobs d'étudiants que nous réservons aux jeunes issus de familles précarisées (15-21 ans). Il s'agit de venir en aide à la réalisation de tâches auprès de personnes âgées. Cette expérience est enrichissante à plus d'un titre. Il y a le caractère intergénérationnel, d'une part, et, d'autre part, la confrontation au monde du travail, au respect des horaires, à l'hygiène, à la responsabilisation dans les tâches à effectuer et le plus important pour ces jeunes, le revenu qu'ils percevront au terme de leur travail.

Médiation de dettes

Un des fléaux rencontré au cours de cette dernière décennie est sans conteste celui du surendettement. Nous vivons dans un monde où la consommation est reine, où la tentation est omniprésente et où l'on peut sans trop de difficultés bénéficier d'un prêt à la consommation ou de cartes de crédits délivrées à même les commerces.

Notre premier rôle est la prévention des personnes précarisées sur les pièges à la consommation.

Pour ce faire, nous comptons mettre en place des suivis individuels et des ateliers collectifs pour aborder les thèmes de la surconsommation, des risques de rechute et apprendre ou réapprendre aux gens à consommer et à modifier leur comportement de consommateur en les incitant notamment à la consommation de produits issus de nos productions locales.

Apprendre à nos jeunes à gérer leurs dépenses et à réaliser un budget mensuel.

Notre second rôle est l'accompagnement des personnes déjà en situation de surendettement.

Nous poursuivrons le travail d'accompagnement individuel avec les personnes en règlement collectif de dettes (RCD) ou en médiation.

Dès le constat d'un début de difficultés financières, nous inciterons les personnes à s'inscrire dans une guidance budgétaire le temps de remédier à la problématique, afin d'éviter toute dérive financière qui pourrait leur être préjudiciable par la suite.

Axe Energie/transition écologique

Nous avons tous un rôle à jouer, aussi modeste soit-il, dans la transition écologique qui se met en place et qui s'intensifie. Notre CPAS compte bien y participer le plus activement possible !

Nous collaborerons activement avec l'Echevinat de la transition écologique. Nous apporterons notre contribution, aux côtés de la Ville, dans le respect de la convention des maires dans laquelle elle s'est engagée pour réduire la consommation de CO2 de 40%.

Nos bénéficiaires occupent généralement des logements énergivores pour lesquels ils ne peuvent pas grand-chose. Cependant, il est un ensemble de possibilités permettant de réduire sa facture énergétique, mais aussi d'eau. Le travail effectué par le tuteur énergie est considérable. Malheureusement, seul, il est limité à l'étude d'un certain nombre de situations. Nous proposons d'étudier la possibilité de renforcer l'action du Tuteur Energie pour favoriser l'accompagnement à domicile et prévenir les difficultés énergétiques.

Nous réfléchissons avec des partenaires de terrain à l'organisation d'ateliers ou d'évènements ponctuels de sensibilisation (salons, animations, pièces de théâtre ou autres expériences créatives) ;

Prioritairement, nous activerons la page Facebook « Energie » pour échanges de bonnes pratiques.

Nous n'oublions pas non plus l'activation du Fonds Mazout qui permet aux personnes à faibles revenus de bénéficier d'une aide financière lors d'achat de carburant destiné au chauffage. Il est important de dispenser une information la plus large possible.

Avec le soutien du service énergie de la Ville, nous proposons la réalisation d'une étude énergétique de nos bâtiments afin de disposer d'une cartographie complète permettant de déterminer les actions prioritaires à mener.

En outre, nous nous engageons à systématiquement réaliser une analyse poussée en matière énergétique dans tout projet que nous développerions.

Axe communication/nouvelles technologies

La communication est l'élément moteur de toute société. On dénombre aujourd'hui de nombreux moyens de communication permettant des contacts plus rapides et plus réguliers.

Le CPAS doit davantage s'orienter vers les nouvelles technologies et privilégier l'utilisation des techniques de communication plus modernes, plus rapides, donc plus efficaces, dans le strict respect des normes RGPD en vigueur et de la garantie du secret professionnel.

Nous mènerons une réflexion approfondie sur la meilleure manière de communiquer avec nos bénéficiaires pour être plus efficaces.

Nous examinerons la possibilité de vulgariser les courriers, les décisions pour une meilleure compréhension (langage plus adapté, moins juridique) tout en respectant le minimum juridique requis.

Voici quelques exemples de réflexions que nous souhaiterions mener (cette liste n'est pas exhaustive). Nous devons sans cesse rechercher la meilleure manière de rester en communication avec nos bénéficiaires:

- ✚ Gestion de groupes « Messenger » pour échange d'informations et/ou rappels d'ateliers.
- ✚ Mise en place d'un service de rappels de RDV automatiques par SMS ou autre technique adaptée.
- ✚ Installation au sein du CPAS d'un PC citoyen avec programme de consultation de l'espace eBox. Il s'agit d'une boîte aux lettres en ligne mise à disposition par le gouvernement fédéral. Grâce à cette boîte aux lettres numérique, tout citoyen peut recevoir des documents officiels des organismes de sécurité sociale, en ce compris du CPAS. Chaque Belge peut disposer d'un espace eBox.
- ✚ Réflexion sur la possibilité d'installation d'une borne de recharge pour les compteurs à budget.
- ✚ Les réseaux sociaux sont devenus incontournables. Nous réfléchissons à la diffusion d'informations spécifiques par ce canal.
- ✚ Une page Facebook sera notamment créée pour le service énergie, dont mention ci-avant, pour donner de l'information sur des économies d'énergies que chacun peut entreprendre chez lui.
- ✚ Nous étudierons également la meilleure manière d'utiliser l'espace dédié au CPAS sur le site Internet de la Ville de sorte à être visible.

Modernisation de la communication pour nos aînés également :

- ✚ Equiper le Quartier Libert du Wi-fi gratuit pour l'ensemble des résidents.
- ✚ Equiper en projection la salle multiservices de la maison de repos (idem technologie utilisée par le CPAS).

Réfléchir à la formation des résidents désireux à l'utilisation des réseaux sociaux et surtout les conscientiser aux risques et dérives.

Pour mener à bien ces réflexions sur la modernisation de la communication, nous ferons appel à la collaboration du Centre de support télématique de la Ville, du Responsable Communication de la Ville et du délégué à la protection des données.

La Ville de Marche a toujours relevé le défi social qui était le sien et a toujours pris en charge sa part de responsabilité sociale. Notre Bourgmestre n'a jamais hésité à investir dans la politique sociale, pas même à des moments où beaucoup d'autres auraient probablement fait d'autres choix jugés plus porteurs ! C'est grâce à cette volonté et au soutien sans faille de la Ville de Marche à son CPAS que nous pouvons dire aujourd'hui qu'il existe un bon équilibre social à Marche-en-Famenne où, faut-il le rappeler, nous comptons pas moins de 18% de logements publics. Cette volonté, notre majorité la réaffirme à nouveau aujourd'hui en poursuivant une action sociale forte.

Nous tâcherons, avec le soutien de la Ville, d'être aussi dynamiques que nos collègues des mandatures précédentes.

Néanmoins, le CPAS doit être considéré comme une bouée momentanée, permettant à la personne de ne pas sombrer, grâce à toute l'aide et au soutien nécessaires. Il doit s'agir d'un tremplin, lui permettant de rebondir et de reprendre son chemin en toute autonomie et le plus rapidement possible. C'est une chance à saisir, qui est accordée à chacun, une occasion à ne pas manquer et nous devons tout faire pour valoriser le travail d'accompagnement et dépasser ainsi les idées reçues.

L'ensemble des actes cités dans notre Déclaration de politique sociale est le fruit du travail d'équipes engagées. Nos travailleurs effectuent un travail remarquable au quotidien malgré les difficultés de la réalité de terrain et nous les en remercions vivement.

Adoption en séance du Conseil de l'action sociale, 8 voix pour et 3 abstentions, le 13 mars 2019.